

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

+
+

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
**5 OCTOBRE
2019**





CARMF
Caisse Autonome de Retraite
des Médecins de France

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
**5 OCTOBRE
2019**

Et maintenant ?

La CARMF dans le régime universel ?

Docteur Thierry LARDENOIS
Président de la CARMF

Il y a un an

- Monsieur le HCRR a souhaité nous « emporter » dans la réforme.
- Monsieur Antoine BOZIO directeur de l'Institut des politiques publiques nous indiquait les points clefs de la réforme.
- Monsieur Philippe DESFOSES directeur général de l'ERAFP.
- Madame Rolande RUELLAN présidente honoraire de chambre à la Cour des comptes et ancienne directrice de la Sécurité sociale.

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
5 OCTOBRE
2019

Négociation / information

- Avec la CARMF deux échanges sur huit prévus (démocratie ?)
- Syndicats information ?
- Le reste de la profession ?

La CARMF continue à donner la parole

- Monsieur Henri CHAFFIOTTE, Directeur de la CARMF.
- Monsieur Christian SAINT-ÉTIENNE Professeur titulaire de la chaire d'économie au Conservatoire national des arts et métiers.
- Monsieur Frédéric BIZARD Professeur d'économie à l'ESCP Europe, Président de l'Institut Santé.
- Syndicats représentatifs
 - Dr Jacques BATTISTONI Président de MG France
 - Dr Roselyne CALES Pôle retraite du SML
 - Dr Philippe CUQ Co-Président du BLOC, Président de l'UCDF
 - Dr Jean Paul HAMON Président de la FMF
 - Dr Jean Paul ORTIZ Président de la CSMF
- Nous accueillons les syndicats de jeunes médecins et d'étudiants :
les docteurs Laure DOMINJON, Antoine REYDELLET, Lucie GARCIN
- Le Dr PARRENIN représente le Dr Patrick BOUET (CNOM)

Ce que l'on sait de la réforme

- 62 ans, âge d'équilibre 64 ans.
- Prise en compte des annuités de cotisation ?
- Répartition : « 1 euro cotisé donne les mêmes droits ».
- Rendement 5,5 %.
- Bonification au-delà de l'âge d'équilibre.
- Impacte les générations après 1963.
- Remplace 42 caisses par un régime unique.
- Cotisation 28,12 % à un PSS 12,94 % au-delà.
- Cotisation de solidarité sans droit 2,81 %.
- Fonds de réserve universel pour amortir les aléas de la croissance.
- Garantie des droits du passé ?

Des convergences avec le HCRR ?

Une seule : un régime en points

Et Réforme
des retraites
maintenant ?

PALAIS
DES CONGRÈS
DE PARIS
**5 OCTOBRE
2019**

Des questions

- Âge de départ, âge d'équilibre, âge d'annulation de la décote, annuités de cotisations.
- Rendement, avec ou sans la cotisation de solidarité.
- Bonification, attribution de points supplémentaires, à quel âge ?
- La génération 1963 et suivantes / droits du passé.
- Régime unique : gouvernance, financement.

Des questions

- Taux de cotisation : 28,12 % (jusqu'à 1 PASS) 12,94 % (entre 1 et 3 PASS)
- Cotisation de solidarité 2,81 % : impôt ?
- Taux de cotisation en baisse ! Alors que l'État transforme la charge fiscale de la retraite des fonctionnaires en charge sociale, il fait l'inverse pour les médecins ?
- Cotisation retraite (la partie supprimée) de charge sociale défiscalisable devient une recette soumise à l'impôt !!

Des questions

- Gouvernance.
- Fonds de réserve : « nous avons décidé de constituer un fonds dans lequel les réserves seraient très clairement périmétrées et dont la gouvernance serait confiée à des professionnels **PARMI** ceux qui les ont constituées » ????